

Diminution du revenu des parents

Si vous vous attendez à ce que, cette année, les revenus des parents soient inférieurs à ceux de l'année dernière, donnez une estimation de ce que les revenus devraient être cette année. On pourrait vous demander des documents pour vérification. Présentez une formule distincte pour chaque parent, le cas échéant.

Nom de l'élève : _____

N° de dossier : _____

Nom du parent : _____

 Raison de la réduction
 des revenus :

 Perte d'emploi

 Réduction des heures

 Autre, précisez :

Revenus de 2022	Chiffres réels	Estimation	Total
	Du 1 ^{er} janvier au _____ (date d'aujourd'hui)	Du _____ (date d'aujourd'hui) au 31 décembre	
Salaire brut			
Revenu de l'assurance-emploi			
Revenu net d'un travail indépendant			
Sources de revenus non imposables			
Revenu de placement			
Autre revenu (veuillez préciser) :			

Déductions de 2022	Chiffres réels	Estimation	Total
	Du 1 ^{er} janvier au _____ (date d'aujourd'hui)	Du _____ (date d'aujourd'hui) au 31 décembre	
Déductions aux fins de l'impôt sur le revenu			
Déductions aux fins du Régime de pensions du Canada			
Déductions aux fins de l'assurance-emploi			

Signature du parent

Date

Numéro de téléphone

Veuillez retourner ce formulaire à l'adresse suivante:

 Aide aux étudiants du Manitoba
 1181, avenue Portage, bureau 401
 Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

 Courriel : ManitobaStudentAid@gov.mb.ca

Les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification.

DATE LIMITE : Vous devez soumettre tous les renseignements nécessaires *au plus tard 45 jours avant la fin de votre période d'études*. Les fonds ne peuvent pas être versés après la fin de votre période d'études.

Si vous avez des questions ou si vous voulez des éclaircissements, veuillez communiquer avec l'Aide aux étudiants du Manitoba:
 204 945-6321 ou sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1 800 204-1685
 Courriel : ManitobaStudentAid@gov.mb.ca